

Publication de l'Appel à projets Mois Sans Tabac 2024

Comme chaque année, le mois de novembre sera dédié à la lutte contre le tabagisme.

Santé publique France et le Ministère de la Santé et de la Prévention, en partenariat avec l'Assurance Maladie, donnent le coup d'envoi de la nouvelle édition du défi Mois sans tabac.

Cette opération, désormais incontournable en novembre, encourage les fumeurs à arrêter de fumer pendant 30 jours. Afin d'accompagner au mieux les participants, des outils d'aide à l'arrêt sont mis à leur disposition, notamment sur le site internet dédié et sur l'application Tabac info service.

L'enquête ENCLASS 2023 réalisé par l'ORSAG en Guadeloupe nous présente un niveau de consommation tabagique chez les jeunes de 17ans.

Expérimentation de tabac au cours de la vie nous montre une baisse du niveau d'expérimentation du tabac par rapport à 2015, chez les lycéens (21, 3% sont concernés vs 50% en 2015).

Au collège, 1 élève sur 8 (12,7%) a déjà expérimenté le tabac au cours de sa vie.

L'expérimentation du tabac est plus souvent rapportée chez les lycéens. Plus de 2 sur 10 (21%) ont déjà consommé du tabac et jusqu'à 23,5% en classe de 1ère.

La consommation quotidienne du tabac concerne 2,3% des lycéens contre 6,8% en 2015.

Ces données sont encourageantes et nous permettent de rester motivé à agir auprès des jeunes mais aussi des adultes.

L'Appel à Projet du Mois sans Tabac 2024 permettra de financer par le Fond de Lutte contre les addictions les actions qui s'inscriront dans les axes suivants :

- Axe 1 : Protéger les jeunes et prévenir l'entrée dans le tabagisme et autres addictions avec ou sans substance
- Axe 2 : Aider les fumeurs à s'arrêter et réduire les risques et les dommages liés aux consommations avec ou sans substance
- Axe 3 : Amplifier certaines actions auprès de publics prioritaires dans une volonté de réduire les inégalités sociales de santé.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 mai 2024 à 18h (date butoir).

Les projets devront être déposés via Ma Démarche Santé (MDS) https://ma-demarche-sante.fr/si_mds/servlet/login.html